

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 12 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 12 DECEMBRE** à 20H00, le Conseil Municipal d'AIRE-SUR-LA-LYS s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 6 décembre 2023.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes ALLOUCHERIE Françoise, DECRIEM Marie-Christine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, BOULIER Amélie, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mme CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. OBOEUF Gérard a donné procuration à M. DISSAUX Jean-Claude.

Mme VANDENBERGUE Séverine a donné procuration à Mme WOZNY Florence.

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.

Mme CHRETIEN Stéphanie a donné procuration à Mme CROWYN Véronique.

Secrétaire de séance : Mme WOZNY Florence

Fin de la séance : 20h50

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : DENOMINATION DE LA VOIE PUBLIQUE DESSERVANT LE FUTUR BEGUINAGE DE 8 LOGEMENTS INDIVIDUELS DERRIERE LA SALLE DU MANEGE A AIRE-SUR-LA-LYS.

2023-12-N° 16

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

CONSIDERANT l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle desservant le futur béguinage de 8 logements individuels derrière la salle du Manège à AIRE-SUR-LA-LYS, du nom de « rue du Manège » ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame BAUDEQUIN Odile - Maire-Adjointe ;

Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 : - D'ADOPTER la dénomination « rue du Manège », pour la voie nouvelle desservant le futur béguinage de 8 logements individuels derrière la salle du Manège à AIRE-SUR-LA-LYS ;

ARTICLE 2 : - DE CHARGER Monsieur le Maire de communiquer cette information, notamment aux services de la Poste.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Jean-Claude DISSAUX

